Révision pension alimentaire car nouveau concubin

Par unenouvellevie

Bonjour,

Je suis divorcé depuis 4 ans et en concubinage dans une location hlm depuis 6 mois avec mon concubin.
Mon salaire mensuel s'élève à environ 1000 euro et celui de mon concubin à également 1000 euro.

Mon ex mari à un salaire mensuel d'environ 4000 euro et il me verse une pension alimentaire d'environ 300 euro (calculer sur mon salaire).

Nous avons 3 enfants avec mon ex mari et 1, en route, avec mon concubin. Nous les avons en garde alternée 1 semaine sur 2.

Mon ex mari, peut t'il faire une demande au juge des affaires familiales de réévaluer la pension alimentaire, pour la calculer sur mon salaire et celle de mon concubin, pour en payer moins ?

Merci de vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,
Votre vie de couple ne regarde personne, et si votre nouveau ménage a plus de revenus, il a aussi plus de charges.
Votre ex-mari peut toujours demander une réévaluation, mais il devra justifier ses demandes, et vous pourrez aussi justifier de vos revenus et charges.

Par Agnes

Bonsoir madame,
votre ex paye pour ses 3 enfants et éventuellement pour vous si le juge le décide. Et non pas calculé sur votre salaire mais sur le sien (300 euros/mois, ça me paraît très peu par rapport à ses 4000 euros/mois.
Tant que vous ne vous mariez pas vous allez garder ce que le juge vous a octroyé. Vos enfants par contre, ne seront pas pénalisés par votre vie sentimentale, remariage ou pas.
Je vous conseille vivement de faire une demande à la CAF. Avec 1000+300 euros/mois et 4 enfants à votre charge vous allez toucher pas mal d'argent.

Par isernon

bonjour,

votre ex peut saisir le JAF pour lui demander une modification de la pension alimentaire surtout que vous êtes en garde alternée.

il existe ce simulateur du site service public :

[url=https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/pension-alimentaire]https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/pension-alimentaire[/url]

le résultat est dans votre cas de 687 ?

salutations

Par unenouvellevie

Un grand MERCI pour vos réponses éclairées.
J'ai encore une petite question : mon ex fait surtout allusion à un héritage que je suis en train de toucher.
ça ne le regarde pas mais j'ai vu que certains juges peuvent en tenir compte pour réévaluer la pension, qu'en pensez-vous?
Merci d'avance encore.

Par yapasdequoi

Tout dépend si cet héritage est un immeuble de rapport et augmente vos revenus ... ou bien une petite somme d'argent qui ne sera pas considérée.